

## Problématique académique :

### → QUELLES MUTATIONS DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ?

#### *Objectifs d'apprentissage*

1. *Savoir distinguer les notions de travail, activité, statut d'emploi (salarie, non-salarie), chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.*
2. *Connaître les principaux descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches).*
3. *Comprendre les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien (division du travail horizontale et verticale, relation hiérarchique stricte) et post-taylorien (flexibilité, recomposition des tâches, management participatif) ;*
4. *Comprendre les effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail.*
5. *Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail/hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois.*
6. *Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur*

#### **4. Le travail est-il toujours un facteur d'intégration sociale ?**

Les trois premières parties ont permis de comprendre les mutations récentes du travail et de l'emploi. Il s'agit alors, après avoir rappelé le rôle du travail dans l'intégration sociale, de montrer comment ces mutations ont pu affaiblir le rôle intégrateur du travail.

Les trois premières parties ont permis de comprendre les mutations récentes du travail et de l'emploi. Il s'agit alors, après avoir rappelé le rôle du travail dans l'intégration sociale, de montrer comment ces mutations ont pu affaiblir le rôle intégrateur du travail.

##### *4.1. Le travail est une des sources de l'intégration sociale.*

**Notre** La société occidentale est d'abord une société de consommation. Pour satisfaire nos besoins qu'ils soient fondamentaux (de nourrir, se loger, etc.) ou secondaires comme se divertir, il est nécessaire de pouvoir acheter des biens alimentaires, des produits culturels par exemple. Pour cela, il nous faut travailler pour obtenir des revenus. Le travail est donc d'abord une source de revenu. À ce titre il permet donc de partager les **normes de consommation** de la société à laquelle les individus appartiennent. De plus, le travail, lorsqu'il est déclaré, confère des droits et des protections, liés à notre système de protection sociale qui protège contre les risques sociaux : maladie, vieillesse, maternité, chômage. L'activité professionnelle rémunérée permet donc de participer à la solidarité collective liée à la protection sociale et favorise ainsi **l'intégration sociale**. En outre, le travail contribue à la construction de l'identité sociale car le métier confère un statut social aux individus : ils sont salariés ou indépendants, agriculteurs ou artisans, cadres ou ouvriers. Le travail est un lieu de socialisation secondaire qui entraîne l'acquisition de normes et valeurs propres au collectif d'appartenance. Cette identité

*Cadre économique : biens et services marchands = céder des droits de propriété contre paiement*

*Travail → Revenu → accès aux B et S = statut d'actif + consommateur*

*→ Intégration organique et économique (aspect Q et q soit symbolique) et stigmates*

*→ Intégration organique et citoyenne et*

professionnelle est une composante de notre identité sociale (à côté de l'âge, du genre, de notre lieu d'habitation, cf. chapitre 06). Elle favorise une certaine reconnaissance sociale. Enfin, les collectifs de travail sont des lieux de **sociabilité**. En effet, dans l'entreprise, l'atelier ou les bureaux, l'individu appartient à différents groupes sociaux, collègues, membres d'un syndicat, membres de l'équipe sportive de l'entreprise.... ce qui favorise les échanges directs, les moments de convivialité et, in fine, le lien social et l'intégration à un groupe social.

Si nous envisageons maintenant l'intégration comme celle de la société, vous devez vous souvenir que, selon Durkheim, nous vivons dans une société connaissant une très forte division du travail social. Or, cette très grande diversité des activités fait que nous sommes tous dépendants les uns des autres : une solidarité de fait se construit basée sur la **complémentarité du travail de tous**. Un ouvrier a besoin d'un boulanger pour se nourrir, d'acteurs pour se divertir, de juges ou d'avocats, etc. Cette solidarité appelée organique par Durkheim a donc pour base le travail des individus. On le voit, le travail favorise l'intégration sociale de multiples façons, mais que se passe-t-il lorsque cet emploi, par lequel le travail s'effectue, devient plus souvent précaire voire absent ?

→ *Lien organique + lien électif*

*Bilan : Liens → intégration → possibilité de construire une identité sociale (double reconnaissance*

*Individu ↔ Société*

#### 4.2. Les évolutions de l'emploi fragilisent le rôle intégrateur du travail.

Plusieurs évolutions de l'emploi peuvent fragiliser ce rôle intégrateur du travail. Nous allons examiner successivement le rôle de la précarisation de l'emploi, de la polarisation de la qualité des emplois et, enfin, d'un taux de chômage élevé.

##### ► 4.2.1. La précarisation de l'emploi peut remettre en cause le rôle intégrateur du travail.

La précarité désigne la situation d'un individu ou d'un groupe placé dans **une position de vulnérabilité et d'incertitude vis-à-vis de l'avenir**. En ce sens, la précarité s'oppose à la stabilité. On parle de précarisation de l'emploi pour qualifier la montée des emplois précaires, à durée limitée, depuis les années 1980 (cf. point 1.2). Rappelez-vous, qu'aujourd'hui, plus de 80 % des emplois créés sont des emplois de courte durée même s'ils ne représentent qu'environ 10 % des emplois et environ 12 % des salariés. L'auto-entrepreneuriat (ou micro-entrepreneuriat) s'accroît lui avec les plateformes numériques (2,2 millions de micro-entrepreneurs en 2021). En 2021, il y aurait ainsi 1,636 millions de micro-entrepreneurs qui

*Incapacité à se projeter dans des liens sociaux, de pouvoir nouer ces liens sociaux ou d'être reconnu comme « ayant droit » à ces liens*

→ *Ex. du micro entrepreneur touchant 630 € par mois (cf. ci-dessous)*

représenteraient environ la moitié du total des indépendants. Le **revenu moyen de ces micro-entrepreneurs serait de 630 €** par mois. On peut ainsi saisir la situation de précarité dans laquelle ils peuvent se trouver assez souvent.

Détenir un emploi précaire confère également un **revenu précaire**, irrégulier, lié à l'alternance emploi-chômage ou inactivité-emploi. Ceci expose davantage à la pauvreté et donc à une plus grande difficulté d'accès à la norme de consommation dominante, à un **logement** de qualité, à une **voiture pour la mobilité**. Ces manques ou ces restrictions peuvent affecter les autres liens sociaux (familial, électif ou de citoyenneté). En effet, toutes ces difficultés dans la vie quotidienne peuvent affaiblir les liens amicaux du fait des difficultés à recevoir ou à participer à des sorties. De même, les incertitudes financières peuvent altérer les relations familiales et les liens se distendre. En dehors des liens amicaux et familiaux, les liens électifs peuvent être touchés : comme vous l'avez peut-être étudié en classe de 1ère, une partie non négligeable de l'abstention s'explique par un faible degré d'intégration sociale (par le travail, la famille, les amis notamment). Les politistes et les sociologues parlent parfois d'abstention hors-jeu.

Par ailleurs, les travailleurs précaires sont moins bien intégrés aux collectifs de travail, en raison de la courte durée et/ou de la nature de leur emploi (externalisation, intérim, auto-entrepreneur micro-entrepreneur). Par exemple, cela réduit leurs chances d'être conviés à un pot de départ, de partager les photos du petit dernier et de partager les moments de sociabilité des collectifs de travail. De la même façon, les emplois précaires (intérim, CDD, externalisés) sont moins syndiqués que les actifs en emploi stable, autant d'indicateurs qui montrent la plus faible intégration au collectif de travail. Enfin, les travailleurs précaires souffrent d'une moindre reconnaissance sociale car ils sont nombreux à exercer les tâches les moins valorisées, à subir les aléas de la conjoncture sur le marché du travail ; ils sont ainsi les premiers à perdre leur emploi en cas de ralentissement de l'activité. Ils disposent aussi de très peu d'autonomie dans la réalisation de leur travail et subissent plus fréquemment, par exemple, le chronométrage des tâches, le pilotage par commande vocale, ce qui freine leur bien-être au travail. Cette situation nuit au bien-être dans leur travail qui peut n'avoir qu'un intérêt purement matériel : obtenir un revenu. Leur travail n'est donc pas source de reconnaissance sociale et d'intégration. On comprend alors,

*Pourquoi ce revenu est-il plus précaire que celui du salarié à mi-temps ?*

*En quoi les effets de la précarité sont-ils cumulatifs ? source de cercles vicieux ?*

pourquoi, pour qualifier cette frange de salariés, Robert Castel parle de « précarité ».

#### → 4.2.2. La polarisation de la qualité des emplois peut nuire à l'intégration par le travail.

Les **mutations de l'emploi** ont entraîné une **polarisation de la qualité des emplois**, c'est-à-dire une augmentation de la part des emplois de très bonne qualité mais également de la part des emplois de mauvaise qualité. Ainsi, certaines personnes cumulent de bonnes conditions de travail, de bons salaires, des perspectives de promotion importantes, des possibilités élevées de formation et une variété des tâches, on retrouve ici **les figures du cadre ou de l'ingénieur dans de grandes entreprises**. À l'inverse, d'autres ont des conditions de travail dégradées, de faibles salaires, peu de perspectives de promotion et de formation et des tâches peu variées, répétitives, on reconnaît ici ceux que l'on a appelé les travailleurs de seconde ligne lors des confinements liés au Covid-19, comme les **conducteurs, caissiers, employés de libre-service mais aussi ouvriers du bâtiment**, aides à domicile, etc.. Pour les premiers le travail et l'emploi sont source de satisfaction, Serge Paugam parle d'**intégration « assurée »**, c'est-à-dire assurée par la stabilité de l'emploi et la satisfaction dans le travail, tandis que pour les seconds, on assiste à une **intégration dite disqualifiante** parce que l'intégration par le travail passe par la précarité de l'emploi et est source d'une insatisfaction au travail.

Avec des conditions de travail dégradées en raison des tâches à effectuer (tri des déchets, manipulation de produits toxiques, équarrissage...), des salaires faibles et des perspectives de promotion inexistantes, ces emplois de faible qualité ~~peuvent être source d'une faible estime de soi ou d'une absence de reconnaissance~~, limitant l'intégration sociale. En outre, ces emplois de faible qualité subissent davantage la précarité et le chômage.

#### ▶ 4.2.3. Le maintien d'un taux de chômage élevé est une source d'affaiblissement de l'intégration par le travail.

À partir du milieu des années 1970, on assiste, en France métropolitaine, à une augmentation du nombre de chômeurs qui passe de 835 000 chômeurs en 1975 à presque 3 millions dans les années 2013-2015 pour redescendre autour de 2,5 millions. Surtout, **la France se caractérise par un taux de chômage élevé, quasiment constamment supérieur à 7 % voire 8 % de la population active à partir de 1984.**

*Voir tableau fin du dossier 1*

→ *Ex. ?*

*Voir tableau fin du dossier 1*  
*Ex. ?*

*Trop psychologique*

Un niveau élevé de chômage entraîne une hausse mécanique du nombre de personnes exclues du travail rémunéré, ce qui crée une insécurité financière et accroît le risque d'être touché par la pauvreté. Cette fragilisation de l'intégration par le travail peut être, notamment dans le cas d'un chômage de longue durée (environ 3 ou 4 % des actifs soit environ 1 million de personnes), source de ruptures successives (professionnelles et familiales notamment).

En outre, l'expérience du chômage entraîne une diminution de la sociabilité et fragilise les autres liens sociaux, au risque de conduire à une **disqualification** sociale (Paugam) ou à une **désaffiliation** (Castel), comme vous l'avez peut-être vu en 1ère (voir chapitre de la classe de première). En effet, le défaut d'intégration à un collectif de travail comme nous l'avons vu plus haut, associé ici à l'absence totale de travail et de reconnaissance, peut conduire au repli sur soi et à l'isolement des individus. Ils ne sentent plus utiles et au contraire se **sentent dépendants** des autres nuisant à leur affirmation sociale.

La privation durable d'emploi fragilise donc l'intégration sociale car elle fait **perdre aux individus des liens de sociabilité importants** (sociabilité professionnelle) et entraîne une dégradation du statut social et de l'identité sociale associés à l'emploi porteuse, parfois, de stigmatisation et d'intériorisation d'une image négative d'eux-mêmes.

*Être dépendant des institutions (famille, Etat Providence ...) peut être **disqualifiant** dans une société individualiste + **désaffilié** = perte des droits au chômage si longue durée*